effectivement le classement des produits agricoles, afin d'assurer aux producteurs un classement juste et équitable. Je ne trouve pas que la loi actuellement en vigueur donne

les résultats qu'elle devrait donner.

Depuis des années, on se plaint,—ce n'est donc rien de nouveau,—que les prix minimums des œufs ne sont pas transmis aux producteurs. On a pu constater cette année qu'il existe une coalition dans le domaine de l'achat des œufs et la détermination des prix pour les diverses catégories. J'estime que la Commission de stabilisation des prix agricoles, et par conséquent le gouvernement, ont des responsabilités à cet égard. En effet, si je comprends bien la situation, la commission n'achète les œufs qu'au wagon, ce qui représente quelque 300 caisses d'œufs par achat.

L'hon. M. Harkness: L'honorable député permet-il une question?

M. Argue: Certainement.

L'hon. M. Harkness: S'il possède des preuves décelant un monopole dans l'achat des œufs, les a-t-il soumises au ministère de la Justice ou à un autre ministère de l'État où l'on pourrait faire une enquête sur la question?

M. Argue: La réponse est oui. J'ai porté la question à l'attention du ministre de la Justice. Je crois que le ministre de l'Agriculture sait ce dont je parle. S'il veut dire qu'il ne le sait pas, c'est son droit.

L'hon. M. Harkness: J'aimerais souligner, si l'honorable député m'y autorise, que cet état de choses pour la majeure partie est dû aux coopératives de l'Ouest. Autrement dit, elles se sont concertées pour fixer le prix des œufs. Le député dit qu'il s'agit d'un monopole. Comme il le sait, les coopératives agricoles manutentionnent la plus grande partie des œufs produits dans la Saskatchewan, l'Alberta et le Manitoba.

M. Argue: Le ministre change d'attitude un peu...

L'hon. M. Harkness: Oh! non.

M. Argue: ...et admet presque, mais pas tout à fait, qu'il est au courant de la question.

L'hon. M. Harkness: J'en ai parlé moimême.

M. Argue: D'accord. Donc il sait de quoi je parle. Il demande si j'en ai informé le ministre de la Justice. Je l'ai fait à la Chambre, à l'appel de l'ordre du jour. Le ministre n'ignore pas que cette situation lui a été signalée, à lui et à la Commission, et dans le cas particulier auquel je me réfère, je sais qu'on a pris des dispositions pour y remédier; le ministre en est au courant, j'en suis certain.

L'hon. M. Harkness: Je les ai prises moimême immédiatement.

M. Argue: Bon. Alors pourquoi le ministre a-t-il mis en doute ma première déclaration comme si c'était quelque chose de tout nouveau et sur quoi je n'avais pas attiré l'attention des autorités compétentes?

L'hon. M. Harkness: Si le député le permet, je dirai que comme cela a été surtout fait par les coopératives agricoles, je pensais qu'il parlait de quelque chose d'autre. Je dois également dire, pour faire justice à ces personnes, qu'elles l'ont fait, je pense, en ignorant absolument qu'elles enfreignaient la loi.

M. Argue: Je ne sais qui sont les membres de l'Association des producteurs de l'Ouest et je serais très reconnaissant au ministre de me le dire. J'ai cherché à avoir ce renseignement des ministères du gouvernement qui, m'a-t-on dit, ne l'ont pas. Mais je crois que le ministre l'a.

L'hon. M. Harkness: Je ne l'ai pas.

M. Argue: Il commence par dire que ce sont surtout les coopératives qui ont agi, et maintenant il prétend qu'il n'a pas le renseignement. Je ne sais pas si c'est l'un ou si c'est l'autre, mais je ne parle pas des coopératives. Je parle des membres, qui qu'ils soient et je ne les connais pas, de l'association des producteurs de l'Ouest dont on a prétendu, à quelques reprises, qu'elle avait formé un monopole pour l'achat des œufs. Je veux émettre l'avis que l'office de stabilisation des prix agricoles devrait s'assurer qu'aucun monopole ne peut exister en achetant en petites quantités des commerçants indépendants au lieu d'acheter, ainsi qu'il semble, seulement des membres de cette association qui sont les gros acheteurs et qui sont par conséquent en mesure d'acheter les œufs en grandes quantités.

L'hon. M. Harkness: Nous achetons surtout des coopératives de l'Ouest.

M. Argue: Si l'activité d'une coopérative est nuisible aux producteurs, dans une région donnée, je ne me porterai pas plus à la défense de la coopérative qu'à la défense de toute autre organisation. Je répète ce que j'ai déjà dit: nous avons la preuve que cela s'est produit. On a attiré l'attention du ministre sur ce fait, et je propose une méthode selon laquelle des choses de même nature pourraient être empêchées à l'avenir. Si la loi était vraiment sévère, si les offices nationaux de vente dont j'ai parlé étaient institués, on pourrait y parvenir.

Les producteurs d'œufs sont tout à fait mécontents des prix qu'on leur fait pour

[M. Argue.]